

144

Centrale d'urgence sanitaire reconnue par l'interassociation de sauvetage
Organisation Cantonale Valaisanne des Secours Sierre

Vom Interverband für Rettungswesen anerkannte Sanitätsnotrufzentrale
Kantonale Walliser Rettungsorganisation Siders

OCVS organisation cantonale
valaisanne des secours
kantonale walliser
rettungsorganisation **KWRO** **144**

Rapport d'activité 2016



Sommaire

Mot du Président	04
Mot du Directeur	05
Point de situation sur les réalisations 2016	06
L'OCVS en chiffres	09
Bilan au 31 décembre 2016	12
Compte de résultats de l'exercice 2016	13
Rapport de l'organe de contrôle	14
Objectifs 2017	15
Remerciements – rendons à César...	16
Conclusion	17

La Loi sur l'Organisation des Secours révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. La structure de l'OCVS a juridiquement changé, puisque d'association, elle est devenue un établissement de droit public autonome. Pratiquement, elle acquiert une indépendance qui devrait la protéger des pressions. L'ancien statut de l'association avait permis en son temps à des partenaires qui disposaient d'un nombre de voix disproportionné par rapport à leur influence, de perturber le bon déroulement de ses activités. En outre, l'Etat du Valais qui était le principal bailleur de fonds ne disposait que d'un droit de vote dérisoire par rapport à son importance. Aujourd'hui, la page est tournée et la nouvelle structure juridique de l'OCVS lui permettra de mener ses tâches et d'atteindre ses objectifs sans influence extérieure.

Ne nous leurrions pas cependant. Une association ou un établissement de droit public autonome ne valent d'abord que par ceux qui la composent. D'autre part, le fait que le bailleur de fonds quasi-exclusif de l'OCVS soit l'Etat du Valais n'empêchera pas que celui-ci imprimera sa marque, s'il le juge bon. Je n'ai pas beaucoup de craintes en ce qui concerne la qualité des collaborateurs de l'OCVS dont le niveau n'appelle aucune critique. Quant à la dépendance financière de l'OCVS, les excellents rapports que l'on entretient avec le Département de la santé ne suscitent pas de grande crainte. A cet égard on obtiendra un embryon de réponse selon le mode choisi pour le financement de la nouvelle centrale d'alarme où Police et OCVS travailleront à Noës sous le même toit.

Quoi qu'il en soit, les problèmes que nous avons rencontrés par le passé et qui n'ont pas été résolus se poseront tôt ou tard. En 2014, je rappelais l'indifférence du pouvoir législatif vis-à-vis du statut des ambulances et leur contrôle. A ce jour, la situation n'a pas changé et la question se posera également pour le secours hélicoptéré, puisque l'on sait que l'une des deux entreprises chargées de cette activité a une situation financière préoccupante.

Pour ce qui concerne la coexistence de la Police et de l'OCVS dans une même centrale, j'ai toujours défendu l'autonomie de l'OCVS, tout en étant persuadé qu'une collaboration au quotidien sous un même toit ne pouvait que profiter à l'une et à l'autre de ces entités. L'OCVS a obtenu l'essentiel, à savoir une pleine indépendance au sein de cette centrale qui, en sus, ne se situera pas dans les locaux de l'Hôtel de police à Sion.

Quant au développement de nouvelles activités, j'ai une pleine confiance dans la direction de l'OCVS qui a démontré, encore tout récemment avec le projet ALMA, qu'elle se soucie non seulement d'améliorations continues, mais qu'elle est également apte à affronter l'avenir.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je jette un regard sur les douze années passées à la tête de cette magnifique institution qui m'a offert parmi les plus belles activités de ma vie professionnelle. C'est également avec beaucoup de sympathie que j'adresse au nouveau Conseil d'administration emmené par M^e Fritz Anthamatten mes meilleurs vœux pour leur future activité. Tout particulièrement j'adresse mes amitiés et ma reconnaissance à l'actuelle équipe de l'OCVS et son directeur, Jean-Marc Bellagamba et son adjointe, Annick Charbonnet, dont la passion constante pour leur tâche n'a jamais failli.

Pierre-André Veuthey

Président du conseil d'administration

Qui aurait imaginé comparer l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) au Phoenix ?

Pour l'OCVS, un processus vient de s'achever, mais commençons par un retour de trois ans. Le 28 janvier 2014, la commission de gestion du Grand Conseil (COGEST) dépose son rapport en réponse à un postulat urgent (1.260), qui demande un audit sur l'OCVS. Le rapport relève différents points, parmi lesquels le risque potentiel de position de juge et partie pour certains membres du conseil d'administration (CA) de l'OCVS et la représentation extrêmement faible du canton au sein de l'assemblée générale avec seulement 5 voix sur un total de 75, alors que le financement de la structure est de plus de 70 % par l'Etat.

Dans sa conclusion et ses recommandations, la COGEST dépose la motion 2.0042, dans laquelle elle suggère un changement de statut de l'OCVS en établissement de droit public autonome. C'est à ce moment précis que débute le processus qui va mettre un terme à l'Organisation travaillant sous le statut d'association privée d'intérêt public.

Une commission extraparlamentaire est alors nommée, représentant largement l'ensemble des partenaires du dispositif préhospitalier valaisan. Son mandat consiste à réviser la loi sur l'organisation des secours rédigée en 1996 et élaborer les bases légales pour mettre en application la proposition de la COGEST. Ladite commission menée d'une main de maître par Mme Viola Amherd conduit à un projet de révision de la loi sur l'organisation des secours sanitaires qui est votée en 2^e relecture sans aucune opposition au Grand Conseil (GC) le 8 septembre 2016. La loi révisée sera accompagnée d'une nouvelle ordonnance qui sera à son tour adoptée le 21 décembre 2016. Ces deux bases légales sont mises en application au 1^{er} janvier 2017 et confèrent à l'OCVS son nouveau statut d'établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale et ayant son siège à la centrale d'alarme, à Sierre. Elle dispose aujourd'hui d'un nouveau CA comprenant 7 membres, dont le président est M^e Fritz Anthamatten.

Ce rapport d'activité est donc le dernier rédigé par l'OCVS sous son ancien statut, mais le temps n'est pas à la nostalgie et il n'est pas question de refaire un historique de tout ce qui a été réalisé et construit par nos prédécesseurs depuis la création de notre Organisation; comme le disait Gaston Defferre, ancien ministre et parlementaire français sous les 4^e et 5^e républiques françaises: «*La nostalgie ne sert à rien. L'important est de bien utiliser le temps dont on ne peut arrêter l'écoulement.*».

Toute nostalgie est par ailleurs balayée quand on sait que tel le Phoenix, l'OCVS après s'être consumée renaît de ses cendres.

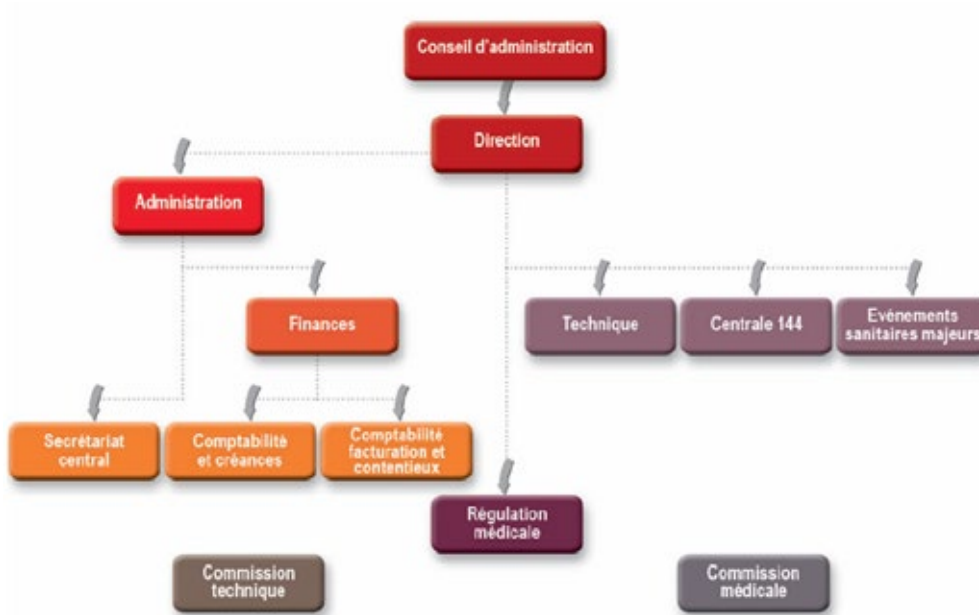
On pourrait évoquer encore deux autres points communs entre cet oiseau mythologique légendaire et notre Organisation. Cet animal unique ne peut se reproduire et quand il sent sa fin venir, il construit un nid de branches, y met le feu et ce sont des cendres de ce bûcher que surgit le nouveau Phoenix. Le parallèle est aisé avec une Organisation qui a construit son nouveau nid au travers de ses nouvelles bases légales pour réapparaître avec un statut d'établissement de droit public autonome.

Le troisième point commun concerne sa vivacité et sa longévité, qui selon la tradition est de plusieurs centaines d'années pour le Phoenix; de son côté, l'OCVS met tout en œuvre pour développer l'efficacité et la recherche permanente de qualité au bénéfice du patient; il s'agit de garantir la fourniture permanente de prestations à ce dernier au travers de mesures visant la pérennité d'une Organisation performante.

C'est le Prof. Peter Drucker, enseignant la science politique et la philosophie dans le milieu du 20^e siècle, qui aura le mot de la fin: «*L'innovation systématique requiert la volonté de considérer le changement comme une opportunité.*».

D^r Jean-Marc Bellagamba
Directeur

Organisation de l'OCVS



L'OCVS comprend 33 collaborateurs, dont 19 régulateurs des urgences sanitaires (RUS) pour un effectif équivalant plein temps de maximum 27.8.

Transferts

Les transferts non urgents, qui selon les prérequis de la planification en vigueur ne doivent pas être réalisés par les moyens du dispositif primaire, n'ont pas encore trouvé de solution définitive et radicale en 2016, et ce malgré les attentes exprimées dans le rapport 2015. Une solution provisoire qui tient plus du compromis que de l'efficacité a été mise en place en collaboration entre les différents services de sauvetage terrestre et l'OCVS. Il s'agit en fait d'un tournus qui propose aux compagnies, à chacune son tour, la réalisation de transferts non urgents ; si la logique opérationnelle n'est pas au rendez-vous de ce montage, ce dernier a le mérite de respecter l'équité de traitement entre les divers services pour l'accès à la réalisation de transferts non urgents. Malgré son caractère secondaire par rapport aux missions essentielles de l'OCVS, ce dossier continuera à rester une entrave à ses missions en 2017 et à consommer beaucoup de ressources et d'énergie à notre Organisation.

Négociation des tarifs des interventions hélicoptérées

En parallèle aux démarches juridiques réalisées par Air-Glacières SA, respectivement Air Zermatt AG, auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) dans le cadre du recours qui faisait suite aux dénonciations tarifaires du sauvetage hélicoptéré, l'OCVS s'était elle-même engagée dans une démarche similaire. Au final, elle a été déboutée par le TAF qui fait valoir l'absence d'intérêt direct de notre Organisation par rapport à la démarche du droit. Si nous ne pouvons plus défendre directement les intérêts de nos deux services de sauvetage dans le cadre d'une révision justifiée des tarifs des prestations de sauvetage, nous restons totalement engagés à les soutenir.

Avec près de 4'000 interventions par année, ces deux compagnies fournissent à la population indigène et touristique du canton un service incontournable et impératif dont nous ne saurions nous passer. La réduction, voire la suppression d'activité de l'une ou des deux compagnies, compromettrait de manière certaine l'équilibre du dispositif préhospitalier cantonal terrestre ainsi que son fonctionnement.

Soutien à la formation des ambulanciers

Le programme a pu démarrer à satisfaction en 2016; les résultats relatifs aux 11 dossiers acceptés démontrent bien qu'il s'agissait d'une véritable attente des étudiants ambulanciers. A noter que ces derniers doivent répondre à un ensemble de prérequis de formation; ainsi, ils peuvent intégrer une école d'ambulanciers à un âge où souvent certains d'entre eux ont déjà charge de famille. Pour cette raison, les contraintes financières pèsent lourdement sur leur choix et leur possibilité à suivre ou non cette formation. En échange de la bourse d'étude versée par l'OCVS, les étudiants signent un contrat dans lequel ils s'engagent à travailler dans un service du canton pour une durée minimale de trois ans.

Au travers de ce soutien financier, l'OCVS leur permet d'accéder à cette formation et s'assure du maintien pour quelques années au sein de notre canton d'un certain nombre de professionnels. Par conséquent, il s'agit d'une bonne réponse parmi d'autres en lien avec la dureté du marché du travail pour ce domaine d'activité.

Dispositif Care Team

Le rapport 2015 relatait l'importance des prestations fournies par les psychologues de l'urgence.

Ceux-ci sont engageables via la centrale 144, en tenant compte de divers critères. Les quelques professionnels qui couvrent ces situations ont pu répondre favorablement à toutes les demandes d'engagement de la centrale 144 en 2016; étant peu nombreux, ils ont pu le faire au prix d'un engagement personnel important pour répondre à près d'une cinquantaine de missions en 2016.

Pour imaginer l'importance du travail, il ne s'agit pas en fait de 50 consultations mais de 50 interventions, et pour chacune d'elles, plusieurs personnes sont parfois à prendre en charge, à n'importe quel moment et parfois à maintes reprises, alors que les psychologues de l'urgence qui interviennent dans ce concept, ont une activité professionnelle propre.

Aujourd'hui, ils réussissent donc à prendre en charge les besoins du quotidien mais ne seraient clairement pas assez nombreux pour la prise en charge de patients dans le cadre d'un événement sanitaire majeur (ESM); c'est pour cette raison qu'une campagne de recrutement a été réalisée en 2016 auprès de tous les psychologues du canton. Cette mobilisation coordonnée par le service de la santé publique (SSP) au travers du médecin cantonal, par l'association valaisanne des psychologues de l'urgence (AVPU) et par l'OCVS a permis le recrutement de psychologues dans la partie romande du Valais. Dans le Haut-Valais, cette activité est essentiellement soutenue par le Psychiatriezentrum Oberwallis (PZO) avec lequel des discussions ont encore lieu. Ce processus de recrutement va continuer au fil des années pour permettre au dispositif d'atteindre une masse critique qui lui permette de fournir les prestations attendues avec plus de sérénité.

Le soutien financier pour la formation de base et continue de ces intervenants en psychologie d'urgence a été renforcé pour favoriser leur intégration au sein du concept Care Team Valais.

ALMA

Le rapport 2015 prévoyait que cet objet serait repris à l'occasion du rapport 2016. Pour rappel, il s'agit d'une application novatrice, dont les fonctionnalités permettent une gestion en temps réel des patients et des impliqués lors d'un événement sanitaire majeur (ESM). Elle entraîne une réduction majeure des besoins en termes de communication: cette dernière devient de fait plus fluide et exploitée à son juste titre pour la coordination des engagements et non plus pour le simple partage d'informations.

Pour son utilisation, différentes formations ont été données, notamment aux ambulanciers professionnels du Haut-Valais.

La mise en service opérationnelle a été volontairement retardée en raison de la reprise de l'application et de son re-développement par une société informatique; cette décision a pour objectif de rendre l'application robuste et «industrialisable», d'en améliorer le design ergonomique et d'en faciliter ainsi l'utilisation sur le terrain.

L'OCVS envisage le début de son exploitation sur une ou deux compagnies pilotes dans le 2^e trimestre 2017. Enfin, l'application sera présentée au cours de cette même année aux médecins cantonaux des cantons romands.

Réalisation du réseau bi-mode de l'OCVS

Ce point a également été soulevé dans le rapport 2015. Les travaux n'ont pas pu être achevés totalement avant le début de la haute saison d'hiver 2016. Etant donné les pointes d'activité extrêmement élevées que la centrale 144 vit chaque année dans ces périodes, il est apparu raisonnable de ne pas mettre en service un nouveau réseau radio alors que l'ensemble du personnel qui l'exploite est sur-sollicité. La mise en service est dès lors reportée à la fin de la haute saison d'hiver, à savoir en avril 2017.

Qernel

Le programme Qernel est le système qualité de l'OCVS. Son développement est à présent sur rail et croît chaque semaine. Il est nécessaire au bon fonctionnement interne de l'Organisation mais aussi à la coordination avec nos partenaires. Ce programme qui ne vise pas une quelconque certification revêt un caractère de nécessité absolue pour garantir la pérennité du dispositif préhospitalier valaisan et la qualité de son fonctionnement. Sa mise en œuvre et son déploiement tombent à pic pour formaliser la mise en œuvre de l'ensemble des missions décrites dans la révision de la loi sur l'organisation des secours sanitaires ainsi que dans son ordonnance.

Il s'agit malgré tout d'un travail considérable qui n'aura bien sûr jamais de fin comme tout système qualité digne de ce nom ; un premier jet de toute la documentation relative à notre Organisation devrait cependant être finalisé d'ici fin 2018.

Ce travail documentaire s'effectue selon une priorisation des tâches préalablement définies. Il s'accompagne aussi d'une réflexion initiale sur la mise en œuvre en 2016 d'indicateurs de performance et de qualité. Ces derniers sont indispensables à la validation des objectifs fixés ; tout comme Qernel, ils ne pourront pas être consolidés avant fin 2018. Une fois arrêtés, ils permettront à l'OCVS d'identifier précocement des déviations même minimales par rapport à des normes ou objectifs attendus, qu'il s'agisse de qualité des prestations, d'attentes informatiques ou techniques, de respect de standards d'engagement ou de tout autre point jugé important dans le cadre de nos missions.

Audit

En 2016, l'OCVS a fait réaliser par des experts externes deux audits, un concernant le secteur administratif et un autre, le secteur IT de l'OCVS. Ils ont été conduits dans le même état d'esprit que la mise en place du programme Qernel, le but étant de s'assurer de la qualité du fonctionnement de notre Organisation, d'en détecter au besoin les points qui méritent des réajustements, des adaptations, voire des corrections. Nul n'est prophète en son pays ! Chacun sait qu'il a une lecture forcément empreinte de subjectivité quand il évalue l'organisation ou l'entreprise dans laquelle il travaille. Les points les plus importants mis en exergue dans les conclusions des rapports d'audits touchent :

- La documentation de notre activité dans tous les secteurs de l'OCVS. Ce point avait été identifié et c'est pour cela que la direction en étroite collaboration avec la responsable administrative planchent depuis plusieurs années sur le concept et la structure à mettre en place, qui ne sont maintenant plus un projet mais bien le programme Qernel. A ce jour, la réponse à cet élément précis des conclusions de l'audit n'est que partielle mais comme précédemment annoncé, elle a fait l'objet d'une priorisation et devrait couvrir tous les points, même mineurs, d'ici fin 2018.
- La communication et le partage d'informations avec nos partenaires externes mais aussi nos propres collaborateurs. Concernant les collaborateurs de l'OCVS, alors même que l'information circule informellement en son sein, différentes mesures seront réalisées en 2017, revêtant essentiellement la forme de forums d'échanges ou de communication. Pour les partenaires externes, outre la production de newsletter et un rafraîchissement plus important du site internet de l'OCVS, des moyens techniques, informatiques seront développés pour leur permettre un accès facilité aux données de l'Organisation et aux nouveautés.

L'OCVS en chiffres

Nombre d'interventions SMUP: il s'agit de médecins d'urgence de proximité qui acceptent d'être engagés avant l'arrivée des secours professionnels

2014	273
2015	326
2016	267

Nombre d'interventions First Responders (FR)

2014	711
2015	862
2016	1050

Nombre d'interventions par compagnie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Münster	251	237	234	284	264	287	299
Saastal	323	361	399	400	481	480	596
Grächen	160	182	161	156	148	187	121
Zermatt	567	477	479	498	577	532	536
Viège	2'460	2'616	2'776	2'953	3'180	3'137	3'409
Sierre	2'293	2'079	2'508	2'525	2'224	2'276	2'041
Sion	2'942	2'921	3'353	3'325	3'152	3'429	3'580
Martigny	3'094	3'307	2'580	2'628	2'564	2'707	2'509
Entremont							10
Monthey	2'535	2'606	2'755	2'736	2'788	2'852	2'853

La diminution observée pour le service de Grächen correspond à la réduction de couverture au seul service de jour arrêté dans la nouvelle planification.

Pour les services de Martigny et Sierre, la disponibilité insuffisante et d'origine multifactorielle en personnel a entraîné une couverture insuffisante des moyens telle que définie dans la planification; les interventions ont dû être réalisées par les autres services.

Enfin, l'ambulance de jour d'Entremont a débuté son service le 20 décembre et n'a donc été exploitée que 10 jours au titre de l'année 2016.

Nombre d'interventions : avalanches et crevasses

	2014	2015	2016
Avalanches	29	28	23
Crevasses	21	14	10

Généralités

Nous vous présentons le bilan et les comptes de résultats de l'exercice 2016 de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), association régie par les articles 60 et ss du Code civil suisse. Dès le 1^{er} janvier 2017, l'OCVS fait l'objet d'une modification de son statut juridique et devient un établissement de droit public autonome, conformément à la modification des dispositions de la loi du 27 mars 1996 et de l'ordonnance du 20 novembre 1996 sur l'organisation des secours sanitaires. Son siège est à Sierre, auprès de la centrale d'alarme. L'association OCVS présente pour cet exercice 2016 ses derniers comptes annuels. Ses membres ont décidé, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016, de transférer l'ensemble des actifs et passifs existant au 31 décembre 2016, au nouvel établissement de droit public autonome, tel que défini dans la LOSS.

Les comptes sont également soumis à la révision annuelle et périodique du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et de l'Inspectorat cantonal des finances. Le déficit d'exploitation reconnu par le DSSC est pris intégralement en charge par l'Etat du Valais. Toutefois, le budget qui est présenté pour chaque exercice doit être strictement respecté.

1. Exécution budgétaire

Pour les activités de la centrale 144 et de l'administration OCVS

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Produits centrale et administration	2'151'676	2'021'400	2'253'537
Charges centrale, administration, partenaires	10'705'676	11'236'400	9'544'841
Déficit à couvrir	8'554'019	9'215'000	7'291'304

Pour les activités du domaine de la régulation médicale

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Produits régulation médicale	126'273	75'000	123'507
Charges régulation médicale	902'673	972'600	883'290
Déficit à couvrir	776'400	897'600	759'783

Produits des redevances (taxe d'intervention)

	Produits 2016	Produits 2015	Ecart
Produits des redevances (taxe d'intervention)	1'759'450	1'694'972	64'478
Produits des redevances (taxe d'intervention SS)	203'890	270'703	-66'813

2. Différence de prévision budget

Sans entrer dans les détails et les aléas de l'exercice budgétaire, qui de par sa nature est objet de différences de prévision, l'année 2016 a été marquée par les écarts suivants :

	Charges	Budget	Ecart	Complément
Subventions aux compagnies d'ambulances/formation/piquet et alarme rouge	2'967'477	3'495'000	-527'523	Corrections 2015 en fonction de l'activité et des recettes effectives – augmentation du nombre d'interventions en 2016
Evènements sanitaires majeurs	406'582	473'300	-66'718	Formation décontamination chimique et exercice ESM niveau cantonal pas eu lieu

	Produits	Budget	Ecart	Complément
Taxes d'intervention + SS	1'963'340	1'908'000	55'340	
Recettes diverses	281'880	188'400	93'480	Régulation médicale 50'000/ Participation à l'excédent de prime assurance/ 21'250

Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes est effectué par Consultec, Conseil d'entreprises et Fiduciaire SA, à Sierre.

Béatrice Burgener, Comptabilité

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
	CHF	CHF
Actif circulant		
Caisse	826	681
Banque	1'114'421	2'042'457
	1'115'248	2'043'138
Débiteurs		
Taxes 144	318'207	446'582
Interventions	175'468	293'005
Interventions ACS/MCS	-	653
Etat du Valais	364'494	849'333
Impôt anticipé	-	7
Débiteurs M.A.H.	639	5'418
Cotisation	-	200
Débiteurs divers	78'368	87'792
	937'176	1'682'990
Actifs de régularisation	50'116	157'762
	987'291	1'840'752
Actif immobilisé		
Investissements subsidiés (valeur d'acquisition)	5'305'555	5'125'676
Fonds d'amortissement (amort. cumulé à ce jour)	-4'066'015	-3'558'945
Valeur comptable des investissements	1'239'540	1'566'731
Autres inventaires	2	2
	1'239'542	1'566'733
TOTAL ACTIF	3'342'081	5'450'623

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
	CHF	CHF
Capital étranger		
Créanciers partenaires	65'720	72'432
Créanciers cours	649	
Créanciers salaires secouristes	602'009	616'542
Créanciers divers	394'484	786'431
Prévention Loterie Romande et Etat du Valais (hors expl.)	46'030	51'759
Passifs de régularisation	94'498	162'716
Dons divers	46'975	41'658
Taxes OCVS à rembourser	69'995	76'441
	1'320'360	1'807'979
C/C Etat du Valais et investissements	11'352'140	11'693'731
Résultat de l'exercice		
Excédent de dépenses d l'exercice	-9'330'419	-8'051'087
	-9'330'419	-8'051'087
TOTAL PASSIF	3'342'081	5'450'623

Compte de résultats de l'exercice 2016

	Exercice 2016	Budget 2016	Exercice 2015
	CHF	CHF	CHF
Produits			
Redevances	1'963'340	1'908'000	1'965'675
Produits divers	281'880	188'400	362'362
Prévention, Loterie Romande et Etat du Valais	32'729	-	49'007
Total des produits	2'277'949	2'096'400	2'377'044
Charges			
Salaires, charges sociales			
Personnel administratif	1'158'949	1'102'000	1'017'546
Personnel alarme	1'530'948	1'600'000	1'595'819
Personnel interventions	273'530	280'000	286'925
Personnel médical	168'700	200'000	170'900
Honoraires et consultants	317'237	163'700	218'327
Charges sociales	589'696	630'000	596'279
Formation Administration et Centrale	29'419	47'000	
Autres charges de personnel	24'008	12'000	21'728
	4'092'487	4'034'700	3'907'524
Autres dépenses			
Evènement sanitaire majeur	406'582	473'300	417'638
Perfectionnement	405'088	438'000	455'936
Régulation médicale	902'673	972'600	883'290
Frais irrécupérables	132'267	85'000	83'405
Prestations partenaires	1'336'550	1'308'000	3'620'438
Subvention partenaires	2'967'478	3'495'000	
Exploitation bateaux	7'599	11'000	11'288
Frais d'exploitation	307'529	371'500	255'956
Intérêts assurances	117'439	121'000	50'773
Publicité, information	106'303	43'000	58'729
Acquisition d'équipements	226'461	79'500	108'569
Charges de maintenance/immeuble	567'183	776'400	525'577
Prévention, Loterie Romande et Etat du Valais	32'729	-	49'007
	7'515'881	8'174'300	6'520'607
TOTAL DES CHARGES	11'608'368	12'209'000	10'428'131
Excedent de depenses avant participation de l'Etat	9'330'419	10'112'600	8'051'087

Rapport de l'organe de contrôle

CONSULTEC

Conseil d'entreprises et fiduciaire SA

Technopôle 1
CH- 3960 SIERRE

Tél. : 027/456 84 84
Fax : 027/456 84 85
E-mail : info@consultec-vs.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de (OCVS) Organisation Cantonale Valaisanne des Secours Sierre

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sierre, le 25 mars 2017

CONSULTEC FIDUCIAIRE SA



J.-Y. Perruchoud
Expert réviseur agréé



B. Fasanino

Certains points articulés dans les chapitres précédents ont déjà été annoncés et ne sont pas repris dans ce chapitre.

Analyse de risques

Avec la mise en application de la loi révisée sur l'organisation des secours sanitaires ainsi que de son ordonnance, l'OCVS doit réfléchir à la planification des différentes tâches qui en découlent et au suivi de leur réalisation. C'est par exemple l'occasion de reprendre point par point l'ensemble des activités couvertes par l'OCVS au travers d'une analyse de risques.

Les résultats nous permettront de nous assurer que les risques liés à chacune des activités sont correctement analysés et que pour les risques résiduels, la couverture asséculo-logique est en place et adéquate. Le résultat de l'ensemble de ces analyses de risques va également nous permettre de qualifier et réviser au besoin la priorité de nos activités en cours et à venir.

Recertification centrale 144

En 2003, la centrale 144 VS était la première en Suisse à avoir été certifiée par l'Interassociation de sauvetage (IAS), organisme suisse officiel qui atteste de la qualité des prestations fournies dans le cadre du sauvetage préhospitalier. L'IAS a été confrontée à une charge importante de travail pour poursuivre son activité de certification des autres centrales en Suisse dans les années suivantes, raison pour laquelle, la révision de notre certification n'a été conduite qu'en 2012 et à nouveau avec plein succès. Nous sommes à présent dans le tournus normal de cycle de recertification et un audit de notre centrale 144 est d'ores et déjà programmé pour 2017. Les critères pour l'obtention de cette certification se durcissent dans le temps, de la même manière que les standards et normes attendus en matière de qualité sont de plus en plus rigoureux, exigeants et contraignants dans tous les domaines. Nous restons malgré tout confiants, eu égard aux efforts consentis au fil du temps et encore plus ces dernières années pour faire évoluer nos propres standards.

Filière arrêt cardio circulatoire ACR

Ce point a été évoqué très superficiellement dans le rapport 2015. Le dispositif cantonal est composé d'une structure professionnelle, comprenant notamment les services d'ambulances et les services de sauvetage hélicoptère, et d'une structure de milices qui compte de très nombreux intervenants dans les différents types de sauvetages spécialisés; malgré cette organisation et la recherche d'une distribution géographique la plus efficiente possible, les résultats de la prise en charge des situations d'ACR en Valais, reste médiocre.

D'autres cantons ont récemment trouvé semble-t-il, une solution efficace pour ces situations spécifiques de réanimation: ils font appel à la population, formée et habilitée à pratiquer les premiers gestes de secours et de réanimation (BLS/AED) avec des taux de réussite de réanimation significativement plus élevés qu'en Valais. Articuler des chiffres en comparaison les uns des autres reste complexe, voire périlleux car il n'y a pas de critère défini aussi bien par rapport à l'événement qui a conduit à l'arrêt cardio-respiratoire que par rapport au devenir du patient.

Le Valais réfléchit depuis plus d'un an à ces modèles pratiqués au Tessin et dans le canton de Berne; un concept cantonal a été élaboré et doit être présenté aux autorités dans le premier semestre 2017 pour décider de sa mise en œuvre ainsi que des conditions de cette dernière. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous apprenons que le canton de Fribourg a décidé de passer à l'acte et de déployer ce modèle sur son territoire.

Projet de regroupement des centrales

Dans sa décision du 16 novembre 2016, le Conseil d'Etat a confirmé sa décision concernant le regroupement des centrales 112, 117, 118 et 144 sous un même toit. Ce dernier se fera sur le site du centre d'entretien A9, à Noës, la révision de la loi sur l'organisation des secours sanitaire définissant le siège social de l'OCVS à Sierre.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires concernés par ce projet est constitué et va devoir plancher dès 2017 sur ses différentes dimensions, notamment sur les finances, les infrastructures immobilières et la technique. Il s'agit d'une nouvelle tâche extraordinaire qui occupera une partie des ressources de l'OCVS ces trois prochaines années. Il est extrêmement important d'y consacrer tout le temps nécessaire avant d'arrêter toute décision et d'analyser ainsi de manière claire et objective les risques et enjeux liés à chaque point; il s'agit aussi d'anticiper au mieux l'évolution de notre société pour ne pas engager la centrale 144 dans un dimensionnement et une structure organisationnelle qui ne supporteraient pas les adaptations liées et l'évolution des besoins et des moyens.

Principes déontologiques

En préhospitalier, le patient se trouve le plus souvent dans une situation médicale urgente, voire vitale, à laquelle il n'est pas préparé; un stress inhabituel altère alors sa capacité de jugement ou de discernement. Par ailleurs, l'urgence de la situation nécessite parfois des prises de décisions très rapides.

Pour ces raisons, les aspects déontologiques revêtent une importance majeure: des notions de bienfaisance, de non nuisance, d'équité et de respect des choix du patient en état de discernement sont fondamentales et doivent être ancrées dans l'esprit de tout intervenant sanitaire préhospitalier.

Les objectifs sont clairs: les principes déontologiques règlent le comportement des intervenants envers les personnes secourues, les autres personnels d'intervention et l'OCVS. Ces principes visent aussi à encadrer des situations vécues qui prouvent la nécessité de mettre en place ces bases fondamentales en termes d'éthique et de déontologie.

Après leur rédaction, ils ont été mis en consultation auprès de représentants du secours professionnel et milicien, auprès de la commission médicale de l'OCVS et auprès de plusieurs juristes; ils ont ensuite été communiqués à tous les intervenants du préhospitalier du canton. En cas d'intérêt, vous pouvez vous rendre sur le site de l'OCVS www.ocvs.ch et en prendre connaissance en ligne.

Remerciements – rendons à César...

Comme il se doit, nos remerciements s'adressent tout d'abord à nos intervenants professionnels et miliciens engagés au quotidien, en urgence, à n'importe quel moment; pourtant confrontés régulièrement à des situations pénibles, voire difficiles, ils ne cessent de démontrer leur motivation et leur engagement au travers de la qualité des prestations délivrées au patient.

L'OCVS souhaite également exprimer des remerciements particuliers à Mme Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, M. Victor Fournier, chef du service de la santé publique; ils sont des interlocuteurs extrêmement importants pour notre Organisation et son dispositif sanitaire préhospitalier; la qualité des échanges, le niveau de collaboration et les réponses fournies par ces partenaires étatiques permettent à l'OCVS de progresser dans un climat serein et toujours avec le même objectif, à savoir placer le patient au centre de ses préoccupations.

Nos remerciements vont ensuite bien évidemment à l'ex CA, dont le mandat s'est terminé avec la fin d'activité de l'Organisation sous ses anciens statuts, c'est-à-dire au 31 décembre 2016. La direction de l'OCVS tient à souligner le soutien permanent de Me Pierre-André Veuthey, son président, et l'ensemble de ses membres dans le traitement de tous les dossiers stratégiques. Leur soutien permanent et leurs conseils éclairés se sont également avérés capitaux dans le traitement de certains objets.

La direction de l'OCVS souhaite remercier chaleureusement l'ensemble de ses collaborateurs, qui chacun, à son niveau, et dans sa mission, s'investit et s'engage. La somme du travail de chacun d'entre eux permet de faire progresser notre Organisation et la qualité des prestations offertes.

Enfin, nos remerciements s'adressent à l'ensemble de nos partenaires d'interventions, les pompiers, les forces de police, la protection civile mais aussi à l'Observatoire valaisan de la santé (OVS), qui continue d'être un partenaire important pour l'OCVS dans le cadre de la production d'analyses statistiques fiables.

Conclusion

Ce rapport se termine: il est le dernier rédigé au nom de l'OCVS association privée d'intérêt public. Si l'on prend le temps de relire les précédents, on se rend bien compte des efforts réalisés à ce jour pour permettre à cette organisation de servir au mieux les intérêts de la population en matière de secours sanitaire. Le travail consenti au fil du temps représente bien plus que des bases pour garantir la poursuite de nos missions dans un environnement légal révisé. Cette révision de la loi nous a été offerte à un moment idéal aussi bien par rapport aux enjeux qui nous attendent qu'à la période que nous vivons et qui voit se transformer notre société. Pour les enjeux, je ne rappellerai que le regroupement des centrales sanitaire, police et pompier qui est condamné à être un plein succès car il engage tous les partenaires pour les prochaines décennies.

Concernant la société, l'amenuisement de la tolérance est à présent un fait avéré. De plus en plus, il faut trouver des responsables pour toute situation inconfortable; les entreprises et les organisations n'échappent pas à la règle. Elles sont ainsi obligées de formaliser leurs directives et leurs procédures, de tout documenter et contrôler la qualité de leurs prestations sous peine d'être remises en question.

L'OCVS n'échappera pas à cette mutation: si la révision de la loi sur l'organisation des secours nous amène à revisiter la documentation existante pour l'adapter aux nouvelles bases légales, elle est une opportunité pour mieux définir le périmètre des missions de chaque intervenant, ses compétences, sa formation de base et continue, ses droits et devoirs. Il s'agit d'une tâche incontournable de notre nouvelle OCVS qui doit permettre aux intervenants d'évoluer avec sérénité et efficacité dans les engagements qui leur sont confiés.